

**NON au « jusqu'au boutisme » du refoulement
OUI à des solutions pour une existence digne et sûre**

La Coordination asile Vaud (CAV) est venue les « mains ouvertes » à la réunion du 27 janvier convoquée par le Conseil d'Etat, en vue de rechercher avec toutes les parties des solutions praticables, sans vainqueurs ni vaincus, permettant aux réfugié-e-s débouté-e-s vivant depuis quatre ans en Suisse d'acquérir un statut juridique et social stable et durable.

La CAV a toujours été favorable à l'exercice du droit au retour dès lors que ce retour est réellement volontaire, c'est-à-dire fondé sur une décision libre et autonome des gens concernés, comme on l'a connu à l'époque dans le canton de Vaud avec des Chiliens et des Argentins.

Or, ainsi que l'a expliqué à plusieurs reprises la présidente du Conseil d'Etat hier soir, le mot « retour » signifie pour le gouvernement un renvoi sans mesures de contrainte. La CAV a dû ainsi malheureusement constater que la seule alternative offerte par l'exécutif aux débouté-e-s est un faux choix entre un renvoi avec mesures de contrainte et un renvoi sans mesures de contrainte, mais dans tous les cas un renvoi forcé.

C'est ainsi que les représentant-e-s de la CAV ont quitté à mi-parcours la séance car il est impensable pour la Coordination asile Vaud de cautionner un retour faussement volontaire qui n'est qu'un habillage de l'arbitraire et qui frappe tant lesdits « 523 » que les 747 autres personnes menacées qui n'ont pas fait l'objet d'une transmission à l'ODR.

Toutefois, la CAV note que pour les personnes rattachées aux trois catégories définies par le Conseil d'Etat (femmes kosovares isolées, survivantes de Srebrenica et familles avec enfants mineurs), l'usage des mesures de contrainte est suspendu sine die. Si ces personnes refusent de s'inscrire dans le processus de « retour » proposé par l'exécutif, celui-ci devra donc prendre une nouvelle décision pour les contraindre par la force.

Par ailleurs, la CAV est sidérée de devoir constater que le Conseil d'Etat n'a pas pris la mesure du signal politique très clair que lui a envoyé le Grand Conseil le 25 janvier, soit une semaine après l'annonce des décisions du gouvernement, en acceptant par une très large majorité de renvoyer à l'exécutif la pétition de la CAV signée par près de 15.000 personnes. Il convient de rappeler à ce propos que le rapport de majorité de la commission des pétitions souligne en particulier que le canton a une tradition humanitaire et que le monde politique doit en tenir compte. Ledit rapport affirme également que le canton ne peut enfreindre le droit international public et il invite le Conseil d'Etat à continuer dans la voie de la recherche de solutions pour régulariser les débouté-e-s.

La Coordination asile Vaud demeure en tous temps prête à participer à une concertation avec les autorités cantonales pour trouver des issues. Pour ce faire et établir un vrai climat de sérénité, il est nécessaire de lever les mesures de contrainte pour l'ensemble des débouté-e-s.